

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2014

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 18 juin 2014, à 17 h, au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, à la salle Armand-Trottier.

Sont présents : Rémy NORMAND, président
Marie France TRUDEL, vice-présidente
Yvan BOURDEAU
Anne CORRIVEAU
Laurent PROULX
Myriam RÉGNIER
Suzanne VERREAULT

Sont absents : France HAMEL
Patrick VOYER

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : M^e Véronique JOBIN, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 14-101

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu d'adopter l'ordre du jour en retirant les points suivants : 7. « Attribution de contrat – services professionnels pour l'évaluation de potentiel », 10. « Attribution de contrat – acquisition d'un camion balai aspirateur » et 12. « Option de renouvellement du contrat de vérification comptable – exercices financiers 2014-2015 ».

Adoptée à l'unanimité

2. Application de l'article 19 de la Loi sur les sociétés de transport en commun

CONSIDÉRANT l'article 19 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 14-102

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par Mme Anne Corriveau, il est résolu d'excuser l'absence de Mme Suzanne Verreault lors de deux (2) assemblées consécutives du conseil d'administration, à savoir l'assemblée ordinaire du 28 mai 2014 et l'assemblée extraordinaire du 29 mai 2014.

Adoptée à l'unanimité

3. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 28 mai 2014

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 14-103

Sur proposition de Mme Anne Corriveau, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 28 mai 2014, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

5. Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 29 mai 2014

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 14-104

Sur proposition de M. Yvan Bourdeau, appuyée par Mme Myriam Régnier, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 29 mai 2014, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

6. Option de renouvellement des contrats d'assurance collective

CONSIDÉRANT que par sa résolution n° 11-68, du 17 mai 2011, le conseil d'administration du RTC attribuait les contrats d'assurance collective à La Capitale assurances et gestion du patrimoine inc. pour le personnel chauffeur, inspecteur et répartiteur, à SSQ Groupe financier pour le personnel de l'entretien et pour le personnel cadre, professionnel et administratif (non syndiqué) et à AXA Assurances inc. pour les protections d'assurance pour mort, mutilation et accident pour tous les groupes;

CONSIDÉRANT que ces contrats étaient attribués pour une période de vingt-quatre (24) mois débutant le 1^{er} juillet 2011 et trois (3) options de renouvellement de douze (12) mois chacune;

CONSIDÉRANT que par sa résolution n° 13-84, du 26 juin 2013, le conseil d'administration du RTC exerçait la première option de renouvellement prévue aux contrats attribués, pour la période du 1^{er} juillet 2013 au 30 juin 2014;

CONSIDÉRANT que le RTC désire exercer la deuxième option de renouvellement prévue aux contrats attribués pour une période de douze (12) mois débutant le 1^{er} juillet 2014.

Résolution 14-105

Sur proposition de Mme Suzanne Verreault, appuyée par Mme Anne Corriveau, il est résolu :

- *d'exercer l'option de renouvellement prévue au contrat avec **La Capitale assurances et gestion du patrimoine inc.**, pour une dépense maximale de 6 715 402,80 \$, incluant la taxe applicable, pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015;*
- *d'exercer l'option de renouvellement prévue au contrat avec SSQ, société d'assurance-vie inc. faisant affaires sous le nom de **SSQ Groupe financier**, pour une dépense maximale de 2 313 982,70 \$, incluant la taxe applicable, pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015;*
- *d'exercer l'option de renouvellement prévue au contrat avec AXA Assurances inc. (maintenant assumé par **SSQ Groupe financier**), pour une dépense maximale de 4 269,42 \$, incluant la taxe applicable, pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015;*

les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-40-01-011-530-53400, sous réserve de l'adoption du budget pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité

7. **Attribution de contrat – services professionnels pour l'évaluation de potentiel**

Cet item a été retiré.

8. **Attribution de contrat – services professionnels en santé et mieux-être**

Résolution 14-106

Sur proposition de Mme Anne Corriveau, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu :

- d'attribuer le contrat de services professionnels pour des services en santé et mieux-être en milieu de travail à M. Pierre Rouleau, kinésiologue, faisant affaires sous le nom de **Soins Santé-Médic**, soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, pour une période maximale de cinq (5) ans débutant le 30 juin 2014, aux taux horaires fournis en annexe du document n° 8 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres;
- d'autoriser une dépense maximale de 281 000 \$, dans le cadre de ce contrat, incluant les taxes nettes applicables, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-40-45-450-810-83100, sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

9. **Attribution de contrat – achat de carcasses de pneus usagés et rechapés, modèle 305/70 R X 22.5**

Résolution 14-107

Sur proposition de Mme Myriam Régnier, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu :

- d'attribuer le contrat pour la fourniture de carcasses de pneus usagés et rechapés, modèle 305/70 R x 22.5, à **Pneus Bélisle (Québec) inc.** pour les autobus à plancher surbaissé (40 pieds), soumissionnaire conforme ayant le plus bas prix kilométrique, pour une période de trois (3) ans, au taux unitaire soumis en annexe du document n° 9 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres;
- d'attribuer le contrat pour la fourniture de carcasses de pneus usagés et rechapés, modèle 305/70 R x 22.5, à **Desharnais centre du camion inc.** pour les autobus articulés (60 pieds), soumissionnaire conforme ayant le plus bas prix kilométrique, pour une période de trois (3) ans, au taux unitaire soumis en annexe du document n° 9 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution, le tout, conformément aux documents d'appel d'offres;

et ce, pour un montant n'excédant pas 597 114,36 \$, incluant les taxes nettes applicables, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-65-37-374-610-61720, sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

10. **Attribution de contrat – acquisition d'un camion balai aspirateur**

Cet item a été retiré.

11. **Mandat à la STM – achat regroupé – OPUS – fourniture de pièces, entretien et remplacement d'équipements**

CONSIDÉRANT que par sa résolution n° 02-96, du 4 septembre 2002, le conseil d'administration du RTC adoptait le règlement n° 178 afin d'acquérir, conjointement avec la Société de transport de Montréal (STM) et les organismes de transport urbain de la région de Montréal, un système de vente et perception électronique implanté en 2008 sous le vocable OPUS;

CONSIDÉRANT que pour assurer le bon fonctionnement et la pérennité du système OPUS, le RTC doit s'approvisionner en pièces de rechange et prévoir l'entretien ainsi que le remplacement des différentes composantes de ce système;

CONSIDÉRANT l'article 89 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 14-108

*Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par M. Yvan Bourdeau, il est résolu de mandater la **Société de transport de Montréal (STM)** afin d'entreprendre, au nom du RTC, et à l'occasion d'un processus d'acquisition regroupant plusieurs ou l'ensemble des sociétés de transport membres de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), toutes les démarches et procédures nécessaires, conformément aux dispositions législatives applicables à chacune desdites sociétés, afin de procéder, pour le compte du RTC, à l'appel d'offres et à l'attribution d'un contrat pour la fourniture de pièces de rechange, l'entretien et le remplacement d'équipements pour son système OPUS, et ce, pour une période de trois (3) ans débutant le 1^{er} juillet 2014, pour un montant n'excédant pas 1 450 000 \$, incluant une contingence de 10 % et les taxes nettes applicables, les sommes requises étant disponibles au poste budgétaire 1-20-23-232-810-76770 et au règlement d'emprunt n° 296, sous réserve de l'adoption des budgets pour les années subséquentes et du PTI 2015-2017 ainsi que de l'approbation d'un autre règlement d'emprunt pour couvrir le solde des éléments inscrits au PTI.*

Adoptée à l'unanimité

12. Option de renouvellement du contrat de vérification comptable – exercices financiers 2014-2015

Cet item a été retiré.

13. Règlement d'emprunt n° 311 – concernant l'évolution du parc informatique 2015-2017

CONSIDÉRANT que le Réseau de transport de la Capitale (RTC) doit maintenir ou améliorer son parc d'actifs technologiques pour les trois (3) prochaines années;

CONSIDÉRANT que le programme triennal d'immobilisations 2015, 2016 et 2017 prévoit l'évolution du parc informatique pour ces trois (3) années;

Résolution 14-109

Sur proposition de Mme Myriam Régnier, appuyée par Mme Anne Corriveau, il est résolu d'adopter le règlement d'emprunt n° 311 autorisant des dépenses et un emprunt de 1 450 000 \$ pour l'évolution du parc informatique, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 13 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Résolution d'attribution des contrats à intervenir au regard du règlement d'emprunt n° 311

Résolution 14-110

Sur proposition de Mme Myriam Régnier, appuyée par Mme Anne Corriveau, il est résolu d'autoriser l'attribution des contrats et les dépenses afférentes aux contrats à intervenir pour la réalisation du projet visé par le règlement d'emprunt n° 311, et ce, après son approbation par les instances prescrites par la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Adoptée à l'unanimité

14. Modification à l'annexe 1 B) de la Politique d'achat

CONSIDÉRANT que, par sa résolution n° 03-18 du 26 février 2003, le conseil d'administration du RTC adoptait la Politique d'achat de biens et services du RTC;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une mise à jour de l'annexe 1 (B) de cette politique;

Résolution 14-111

Sur proposition de Mme Anne Corriveau, appuyée par Mme Myriam Régnier, il est résolu de remplacer l'annexe 1 (B) de la Politique d'achat de biens et services du RTC, adoptée par la résolution n° 03-18, par l'annexe 1 (B) jointe en annexe du document n° 14 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

15. Adoption de la Politique de commandites

CONSIDÉRANT que le RTC, par la nature de ses activités et engagements, soutient le dynamisme de l'agglomération de Québec et contribue à la qualité de vie des citoyens conformément à sa vision du développement durable;

CONSIDÉRANT que les investissements en commandites permettent au RTC de maintenir et d'accroître sa réputation et ainsi mieux faire connaître ses activités et ses services;

Résolution 14-112

Sur proposition de Mme Marie France Trudel, appuyée par M. Laurent Proulx, il est résolu d'adopter la Politique de commandites (PA-030) du RTC, le tout, tel que détaillé en annexe du document n° 15 du dossier de la présente assemblée, dont copie est versée au dossier pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

16. Divers

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

17. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

18. Levée de l'assemblée

Résolution 14-113

Sur proposition de M. Laurent Proulx, appuyée par Mme Anne Corriveau, il est résolu de lever l'assemblée.

L'assemblée est levée à 17 h 11.

Adoptée à l'unanimité

Rémy Normand, président

Véronique Jobin, secrétaire générale